



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 4 Absent : 1</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 31 octobre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET (arrivé à 18h40), Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Jamel BOUCHEHAM ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</i></p> <p><i>Etait absente : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
---	---

Délibération n°31
Rapporteur : Mme Virginie NAIRE

Objet : Mise en place d'un bail commercial avec la SAS NextStep Business Agency, pour un local commercial sis 60, esplanade des Fontaines

Il convient d'annuler la délibération n°37 du 22 mai 2023 approuvant la mise en place d'un bail commercial avec la SAS SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) ILAB DIGITAL pour un local commercial, d'une surface de 289,36 m², sis au 60 Esplanade des Fontaines dans la copropriété La Boueulye, sur la parcelle section E – n° 3886.

A ce jour, la SAS SCIC ILAB DIGITAL a diversifié ses activités et a fait évoluer ses statuts. Aussi, il convient de mettre en place un bail commercial avec la SAS NextStep Business Agency représentée par Monsieur VUILLERMOZ Christian.

Cette location sera mise en place dans le cadre d'un bail de location de 3-6-9 ans qui commencera le 1^{er} novembre 2023. Le loyer mensuel se décomposera comme suit :

- 1^{ière} année : 1.300,00 € HT
- 2^{ième} année : 1.400,00 € HT
- 3^{ième} année : 1.500,00 € HT

- 4^{ème} année : 1.600,00 € HT

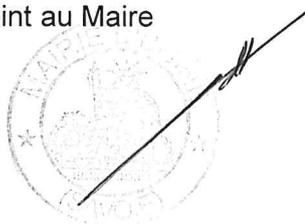
A partir de la 5^{ème} année, le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

En sus du loyer, une provision mensuelle pour charges d'un montant de 70,00 € sera mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***approuve la mise à disposition à la SAS NextStep Business Agency représentée par son président, du local précité aux conditions susmentionnées,***
- ***autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231106-DE31-061123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023
Publication : 10/11/2023